



École nationale  
de musique, danse  
et art dramatique  
Villeurbanne

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'Association Théâtre de l'Iris

Adresse : 33 rue de Pressensé, 69100 Villeurbanne

Représentée par Serge RIFKISS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Téléphone : 04 78 38 40 02

Mail :

Numéro de Siret :

Licence d'entrepreneur du spectacle : et  
ci-après désigné par le terme « L'Iris »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président

Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : [assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr](mailto:assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr)

Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z

N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188

ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

**Préambule :**

La présente convention se base sur deux conventions éditées et signées précédemment entre l'ENM et l'Iris.

La première, convention de partenariat annuelle, a pour objectif de fixer les termes du cursus de formation préprofessionnelle en théâtre porté par le partenariat ENM et Théâtre et Compagnie de l'Iris.

La deuxième convention d'occupation précaire, met à disposition certains locaux de l'ENM pour les élèves de premier et deuxième cycle de l'Iris,

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

En raison des travaux en cours au Théâtre de l'Iris :

L'ENM accueillera les élèves de premier et deuxième cycle de l'Iris dans le cadre de la préparation et de la monstration de leurs diplômes de fin de cycle, en salle Antoine Duhamel.

L'ENM accueillera les élèves de 3<sup>ème</sup> cycle, pour la préparation, montage, répétitions et examens dans le cadre de leur Diplômes d'études théâtrales, habituellement tenu à l'Iris, en salle Antoine Duhamel.

Dans ces deux cadres, l'ENM accueillera les équipes enseignantes et techniques du théâtre de l'IRIS dans la salle Antoine Duhamel, et mettra à disposition les différents espaces nécessaires au bon déroulement des journées de répétition, montage et représentation.

Les plannings d'occupation des salles sont les suivants :

#### EXAMENS DES 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>EME</sup> CYCLES :

##### Répétitions techniques

- Vendredi 14 juin 2024 de 16h à 20h (sur les heures d'ouverture de l'école)
  - Samedi 15 juin de 9h à 17h (sur les heures d'ouverture de l'école)
- Jeudi 20 juin 2024 de 9h30 à 13h30 (sur les heures d'ouverture de l'école)
- Samedi 22 juin 2024 de 13h à 20h (transfert de responsabilité sur la journée)

##### Représentations publiques

- Samedi 29 juin 2024 (transfert de responsabilité sur la journée)
- Dimanche 30 juin 2024 (transfert de responsabilité sur la journée)

#### DIPLOMES D'ETUDES THEATRALES (3<sup>EME</sup> CYCLES) :

- 2 mai de 14h à 18h (élèves en autonomie avec régie ENM)
  - 4 mai de 9h30 à 12h45 (avec Enseignante)
- 3 mai de 9h30 à 17h (élèves en autonomie avec régie ENM)
  - 19 juin de 16h à 21h (avec enseignante)
- 20 juin de 14h à 17h (élèves en autonomie avec régie ENM)
  - 20 juin de 17h à 22h (avec enseignante)
- 21 juin de 9h30 à 14h (élèves en autonomie avec régie ENM)
- 1, 2, 3, 4, 5 juillet, toute la journée en autonomie avec l'équipe technique

#### Article 2 : Obligations de L'IRIS

L'IRIS s'engage à :

Pour les examens des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle :

- Mettre à disposition deux agents SSIAP les 29 et 30 juin à l'occasion des représentations et de l'accueil public.
- Ne pas changer le plan de feux de la salle Antoine Duhamel pour permettre aux projets de l'ENM de se poursuivre entre les répétitions.
- Assurer les rémunérations de son personnel enseignant et technique.
- Informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.
- Assurer l'accueil du public
- En vue des répétitions du 22 juin après-midi, récupérer les clés des salles (Antoine Duhamel, Loges, Bip Parking, clé Parking) le 22 juin avant 12h.
- En vue du weekend de représentations des 29 et 30 juin, récupérer les clés des salles (Antoine Duhamel, Loges, Bip parking, clé parking) le vendredi 27 juin entre 17h et 20h auprès de l'équipe d'accueil.
- Etablir une convention de transfert de responsabilité avec la Ville de Villeurbanne pour l'occupation des salles les 29 juin (à partir de 13h) et 30 juin, en raison de la fermeture de l'école au public.

Pour les Diplômes d'Etudes Théâtrales du 3<sup>ème</sup> cycle :

- Mettre à disposition deux agents SSIAP les 4 et 5 juillet à l'occasion des représentations et de l'accueil du public

- Assurer l'accueil du public
- Assurer les rémunérations de son personnel enseignant et technique.
- Se coordonner avec les équipes de l'ENM en places les 1, 2, 3, 4 et 5 juillet pour ne pas dépasser les horaires des équipes (9h-18h).

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie. Aucune boisson, aucun alcool venant de l'extérieur ne peut être consommé à l'intérieur des locaux.

### **Article 3 : Obligations de l'ENM**

L'ENM s'engage à :

- Mettre à disposition la salle Antoine Duhamel et les loges selon le planning précisé à l'article 1 aux équipes enseignantes et techniques de l'Iris.
- Assurer les rémunérations de son personnel technique et administratif
- Coordonner la récupération des clés et pass pour les différentes salles avec l'équipe d'accueil de l'ENM.
- Accueillir les équipes techniques pour le démontage des DET le 8 juillet si besoin.

### **Article 4 : Assurances**

L'IRIS et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

### **Article 5: Durée de la convention**

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 8 juillet 2024 à minuit.

### **Article 6 : Annulation**

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

L'organisateur se donne la possibilité d'annuler le concert en cas de force majeure (mesures gouvernementales liées à la pandémie, ou tout autre contrainte indépendante de sa volonté).

### **Article 7 : Attribution de juridiction**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 19 avril 2024,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion  
de l'ENM de Villeurbanne  
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour le théâtre de l'Iris,

Le Président, Serge RIFFKISS

  
Syndicat Mixte de Gestion  
de l'École Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
6, Cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tel. 04 78 68 98 27

## Annexe 1 : Liste matériel

### Samedi 1<sup>er</sup> juin :

Matériel mis à disposition par Jazz à Cours et à Jardins

- 1 clavier (toucher lourd) + banquette réglable
- 1 batterie type « jazzette » + tapis + siège de batterie réglable
- 1 ampli basse
- 4 retours au minimum

Mis à disposition par l'ENM :

- 8 pupitres

### Samedi 8 juin :

Matériel mis à disposition par l'ENM :

- 2 pupitres
- 2 amplis guitare : le DV mark blanc (en salle Bley ou Bernstein) et le Rolland Jazz Chorus (en salle Bley)
- 

*Récupération par un bénévole du festival à l'ENM le samedi 8 juin matin et restitution le lundi 10 juin.*